



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-057-2022-11

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- **vu l'article L. 710-1 du code de commerce,**
- **vu l'article L. 711-8 du code de commerce,**
- **vu l'article R. 711-68 du code de commerce,**
- **vu le code du travail,**
- **vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,**
- **vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**
- **vu le dispositif d'accompagnement à l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse au régime général,**
- **vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale et des radiations des effectifs pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Françoise GUERIN, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

- 1. les décisions individuelles relatives au recrutement des collaborateurs permanents et contractuels, des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école ainsi qu'au renouvellement des contrats à durée déterminée en cours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,**
- 2. les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des**

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France **Page 1/4**

- décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale et des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste,
3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
 4. les réquisitions des collaborateurs dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
 5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
 6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
 7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail de quelque nature que ce soit,
 8. les décisions individuelles concernant le fonds social,
 9. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
 10. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
 11. les décisions portant admission à la retraite,
 12. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
 13. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
 14. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire, les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie.

En cas d'absence ou d'empêchement, Diane AUSSEDAT, directrice, adjointe au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs, des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

| nom | fonction | en cas d'absence ou d'empêchement | |
|------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------|
| | | nom | fonction |
| France MOROT-VIDELAINE | directrice générale chargée du Service de l'Information et | Christian BOYER | directeur, adjoint au DGA |

| nom | fonction | en cas d'absence ou d'empêchement | |
|-----------------|---|-----------------------------------|------------------------------|
| | | nom | fonction |
| | de la Représentation des entreprises | | |
| Pierre MONGRUE | directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France | Christian BELLANGER | directeur adjoint au DGA |
| Valérie HENRIOT | directrice générale adjointe Finances et Participations | Mathieu BOULANGER | directeur adjoint |
| Thomas JEANJEAN | directeur général adjoint en charge de l'éducation | Tristan GILLOUARD | directeur de l'apprentissage |

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement, des vacataires, des bénéficiaires de contrats aidés et des apprentis et des stagiaires d'école,
- les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs des directions, établissements, écoles ou services rattachés à la direction dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

| nom | fonction | En cas d'absence ou d'empêchement | |
|--|---|-----------------------------------|---------------------------|
| | | nom | fonction |
| chambres de commerce et d'industrie départementales | | | |
| Rémy ARTHUS | directeur général délégué départemental de la CCI Paris | Damien WALKER | directeur des opérations |
| Pauline FERRERO | directrice générale déléguée départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines | | |
| William PROST | directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine | Éliette ROSELL | directrice des opérations |

| nom | fonction | En cas d'absence ou d'empêchement | |
|------------------------------|---|-----------------------------------|--|
| | | nom | fonction |
| Daniel RAMAGE | directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis | Nadia VALENTE | Directrice des opérations |
| Géraldine FROBERT | directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne | Mathieu DESPERBASQUE | directeur des opérations |
| Bernard CAYOL | directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise | Régine CASTAGNET | Responsable coordination régionale Compétitivité et projets de territoires |
| directions rattachées | | | |
| Jacques GARAU | Directeur, direction Audit et Inspection générale | | |
| Valérie SPOHN-VILLEROY | directrice de la communication | Eva QUICKERT-MENZEL | directrice adjointe communication relation presse |
| Tristan GILLOUARD | directeur de l'apprentissage | | |
| Cécile ECALLE | directrice de l'attractivité internationale | Alexandre HOLLE | responsable développement et Innovation pédagogique |
| Christian CHENEL | directeur de l'enseignement supérieur et services aux écoles | Thierry GAUTHEROT | responsable administratif |
| écoles | | | |
| Brigitte POIRE-MARAUX | directrice du CFA des sciences | Carole BELLAICHE | Responsable de développement commercial |

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 22 novembre 2022

Signé

Dominique RESTINO